



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 27 mars 2018

APRÈS LES MANIFESTATIONS DES 15 ET 22 MARS, LA NÉCESSITÉ DE PRÉPARER LA SUITE !

Plus d'un millier de manifestants se sont retrouvés le 22 mars, à l'appel de l'Intersyndicale, dans les rues de Saint Denis pour dénoncer la politique de casse sociale du gouvernement dans les services publics.



Alors que les effectifs ne permettent pas de faire face au travail à effectuer dans les hôpitaux, dans les communes, les préfectures, les écoles, la Sécurité sociale et la CAF, Macron et son gouvernement annoncent des dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

La fonction publique réunionnaise perdra cette année 13 000 de ses 23 000 contrats aidés, car le pouvoir exécutif a décidé de réduire leur financement de 90 à 50 % dans l'immédiat pour le ramener à zéro l'an prochain.

Les communes qui consacrent près des trois quarts de leurs ressources de fonctionnement à financer les salaires de leurs employés sont bien sûr dans l'incapacité de compenser sur leurs fonds propres ce désengagement de l'État.

La conséquence, c'est que les maires et leurs conseils municipaux font à présents pression sur les employés permanents fonctionnaires et CDI pour effectuer en plus de leur travail des emplois aidés supprimés et accepter de faire plusieurs tâches (polyvalence) pour le même salaire.

On mute les agents d'un lieu de travail à l'autre sans leur demander leur avis, on augmente leur temps de travail bien au-delà du maximum autorisé sans augmentation de salaire correspondante faisant tomber pour certain le tarif horaire en-dessous du SMIC.

En préfecture, l'État, après avoir supprimé les emplois d'accueil, fait effectuer le travail dédié aux fonctionnaires par des jeunes sans emplois embauchés en « service civique » rémunérés 580 € par mois, c'est à dire 3 à 4 fois moins qu'un travailleur de l'État.

La CGTR exige le maintien de tous les emplois, la transformation, et non la suppression, de tous les emplois aidés en contrats permanents et à plein temps.

Elle exige aussi que le point d'indice servant au calcul des salaires des fonctionnaires, gelé depuis 2010, gel reconduit en 2017 par le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, soit dégelé et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu par des augmentations salariales générales.

La lutte pour l'emploi et les salaires dans la Fonction publique doit continuer... comme dans le secteur privé ! La prochaine mobilisation est déjà prévue. Elle est fixée au jeudi 19 avril. Notre objectif ? Quelle soit plus forte que celle du 22 mars. Alors camarades, tous au travail !

LA POSTE : « ON A TOUS À Y GAGNER »... À FAIRE GRÈVE !

Vendredi les syndicats CGTR, FO, Sud-PTT et Unsa ont appelé les agents de la Poste à une grève de 24 heures reconductible.

Rassemblés devant la Poste de Saint Denis, les grévistes s'en sont pris à la nouvelle direction de la Poste qui reste sourde « au dialogue social ». Mais leurs principales revendications sont l'attribution de la prime ultramarine (prime de vie chère) aux agents contractuels et le versement d'un 13ème mois à l'ensemble des postiers, titulaires et contractuels.

Alors que le gouvernement s'en prend aux services publics, les salariés de la Poste et leurs syndicats prennent le contre-pied de cette politique de démolition des services utiles à la population au profit du privé, en revendiquant notamment, augmentation de salaires, embauches et l'arrêt des contrats précaires.

C'est cela « bougez avec la Poste ! »

CHAMBRE D'AGRICULTURE : LES SALARIÉS N E VEULENT PAS DU « REMÈDE DE CHEVAL » !

Mercredi 21 mars, les élus de la Chambre d'Agriculture ont tenu leur session plénière en présence des représentants de l'État et du Conseil départemental, les principaux financeurs de la chambre consulaire.

La direction de la Chambre a fait état d'une situation financière peu reluisante, avec un déficit de près de 900 000 euros.

Comment en est-on arrivé là ?

La direction de la Chambre justifie ce trou dans son budget par une insuffisance de financement due à des retards des subventions Feader (fonds européens) gérées par le Conseil départemental, pour les années 2015 et 2016 et au refus du ce dernier de financer 15 à 17 postes.

De son côté, L'État qui considère qu'il y a trop de salariés à la Chambre, pousse à la réduction d'effectifs en supprimant des services dont les prestations ne seraient pas suffisantes à maintenir l'équilibre financier.

Dans un courrier adressé au Président de la Chambre et dans la presse, la CGTR Chambre d'Agriculture a déclaré qu' *« il est hors de question que le personnel fasse une nouvelle fois les frais de la gestion de la Chambre par sa direction et de la politique de restriction budgétaire de l'État et des financeurs »*.

En effet, depuis 2004, le « plan de redressement » mis en place par la direction de l'époque et poursuivi par les autres, a consisté à baisser le nombre de salariés de 220 à 165 aujourd'hui.

« Dans un contexte de fort taux de chômage à La Réunion, de la précarisation de l'emploi à outrance, notre syndicat ne peut accepter que l'avenir d'hommes et de femmes et de leur famille soit sacrifié au nom de la rentabilité, voire du profit ! » ont écrit nos camarades.

La CGTR revendique que l'argent public soit consacré non seulement au maintien, mais au développement de ce service public utile aux agriculteurs mais aussi à la population.

Pour ce faire, nous réclamons des moyens supplémentaires, donc des embauches !

Le 22 mars les travailleurs de la Fonction Publique se sont mobilisés massivement pour la sauvegarde de leurs emplois et pour la défense des services publics. Ils ont montré la voie à suivre.

IL FAUT INTERDIRE LES LICENCIEMENTS, QUELS QU'ILS SOIENT !

Les ordonnances Macron devaient permettre au patronat de pouvoir se séparer de tout ou partie de leurs salariés sans craindre d'avoir à rendre des comptes devant les Prud'hommes et d'avoir à indemniser les travailleurs privés d'emplois en instaurant un plafonnement de ces indemnités. C'est chose faite et le patronat s'en donne à cœur joie pour sabrer dans les effectifs et imposer à ceux qui restent l'augmentation des cadences et de l'exploitation.

À cela s'ajoutent les cas des employeurs en délicatesse avec les caisses de sécurité sociale et de retraite, voire avec leurs fournisseurs ou leurs financeurs. À la Réunion, le nombre d'entreprises placées en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce a explosé ces derniers mois privant par voie de conséquence de leur gagne-pain des centaines de salariés : après Caillé, cela a été le cas d'Apavou avec la fermeture de l'hôtel Saint Denis. Dans le bâtiment, les entreprises Bourbon Bois (plus de 70 salariés directement concernés, 300 avec les sous-traitants), la société GPBat (86 salariés), Modul Réunion. Les dirigeants de la CCIR (28 licenciements) se sont aussi mis de la partie. Les employés de la Halle des manifestations du Port sont sur la sellette. Font aussi partie des entreprises concernées les Pompes Funèbres 974, la boulangerie Trois Epis, la crèche Kayambes aux Avirons. La liste se rallonge chaque jour.

Les tenants du système capitaliste à la Réunion nous vantent le « dynamisme » des dirigeants de l'économie locale.

Pour détruire l'emploi, oui, pour cela ils sont forts, comme pour empêcher les aides publiques !

Chaque mardi, de 18 h à 19 h 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs, les mobilisations en cours contre les attaques du patronat et du gouvernement.

Participez à la vie de la CGTR, syndiquez-vous, ne restez pas isolés !

Pour tout contact avec notre Union, appelez-nous au 0262 50 14 49 !

**L'URE-CGTR se trouve au 4 bis, rue Raymond Barre à Saint Benoît
(face au Trésor public, à deux pas de la gare routière)**